



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
QUALISPORT**

2022

SOMMAIRE

Edito du Président	3
Repères	5
Qualisport, un langage commun	11
Les vecteurs de confiance	11
La qualité en réseau	15
Les nouveaux renforts	18
Qualisport, aux côtés des entreprises qualifiées	20
Bilan de la qualification 2022	20
L'accompagnement des entreprises en 2022	27
Un atout à défendre et à enrichir	36



EDITO DU PRÉSIDENT



Plus vite, plus haut, plus fort

Madame, Monsieur,

À moins de 300 jours du lancement des Jeux Olympiques de Paris 2024, je ne pouvais pas faire autrement que de rappeler la devise olympique : “Plus vite, plus haut, plus fort”. Adressée initialement aux sportifs, j’ose présomptueusement, cette année

uniquement, la comparer à l’action de notre association QUALISPORT.

En regardant un peu derrière nous, “plus vite” peut être associé à tous les travaux initiés depuis 2019, relatifs à l’évolution de nos pratiques (révision des statuts de l’association, évolution du cycle de qualification d’1 an à 2 ans, professionnalisation de l’instruction, reprise des audits post qualifications...), au renforcement de la communication (mise en ligne d’un nouveau site internet et mise en service d’un site de dématérialisation des candidatures pour les entreprises, newsletter bimestrielle...) ou bien au développement d’actions inédites (dialogue avec des acteurs jusqu’alors éloignés de l’Association, puis partenariats et synergies nouvelles, fiches techniques à destination des collectivités...). Soit un nombre élevé de perfectionnements déployés en un temps record.

“Plus haut” ou “viser plus haut”, ressemble particulièrement aux aspirations qui sont les miennes et de l’ensemble du Conseil d’Administration, de proposer des actions ou opérations plus ambitieuses que jamais auparavant pour faire davantage rayonner la qualification d’entreprises. Je peux citer ici le “Livre blanc pour une utilisation concrète des certificats de qualification”, coopté par différents organismes et à paraître début 2024. Plus affirmé encore, le projet “Construire le sport demain” (titre provisoire), un ouvrage inédit devant, pour la première fois, valoriser le savoir-faire et l’expertise des entreprises de la construction sportive. À paraître avant les Jeux Olympiques.

J'entends citer aussi les discussions menées depuis un an avec les autres organismes de qualification et différents ministères afin de tenter d'obtenir une reconnaissance encore plus élevée de la qualification, en réaction à la décision du COFRAC, annoncée fin 2022, de prochainement ne plus nous accréditer sur la base de la norme NF X50-091.

Enfin, à l'heure où la transition écologique devient un enjeu de société majeur, nous n'ambitionnons pas moins que de démocratiser les bonnes pratiques des entreprises qualifiées en matière de développement durable, en réactivant, efficacement, le "passeport RSE".

Pour finir, "plus fort" pourrait symboliser le travail collectif de tous ceux qui cherchent à impulser une nouvelle dynamique sportive, pour lequel nous sommes partie prenante. Faire en sorte que plus nombreux soient ceux qui adhèrent à l'idée que le sport est un élément essentiel à l'équilibre des sociétés modernes. Affirmer avec cela que la pratique sportive ne peut se généraliser que si les équipements croissent et demeurent entretenus. Démontrer aux collectivités, aux décideurs politiques, aux porteurs de projets, aux acteurs des territoires qu'ils peuvent compter sur l'expertise des entreprises de conception, de pose et d'entretien d'infrastructures sport & loisir. Accompagner un mouvement d'ensemble et renforcer la prescription de la qualification professionnelle, pour ainsi soutenir les efforts des entreprises qui s'engagent volontairement dans cette démarche pour faire reconnaître leurs compétences. C'est notre mission, pour aider les entreprises qualifiées à aller "plus vite, plus haut, plus fort".

Vous remerciant de votre confiance et vous souhaitant une bonne lecture de notre rapport d'activité.

Jean-Claude HANON
Président de l'Association Qualisport



REPÈRES

LES CHIFFRES DE LA QUALIFICATION



615

qualifications en cours de validité au 31/12/22



4

qualifications par entreprise en moyenne



962

sondages récoltés auprès des clients des entreprises

X **26%** taux de refus pour les premières demandes

1 structure déqualifiée **2** non admises

Podium des qualifications accordées



700 "Aménagement / Installation Aires de jeux"

720 "Plateaux / Terrains multisports"



711 "Sols Amortissants : Coulés in situ"



121 "Tennis Béton Poreux"

102 "Terrain Grand Jeu Gazon Synthétique Construction / Rénovation"

LES ENTREPRISES



En 2022, **153 entreprises** arborent un certificat de qualité QUALISPORT, relatif à leur savoir-faire en matière de conception, construction/pose ou maintenance d'équipements sport & loisir (taux de renouvellement à **97%**).



Au 31 décembre 2022, l'effectif consacré aux infrastructures sport & loisir, déclaré et cumulé des structures qualifiées, s'élève à **5 950 salariés**. L'effectif total des entreprises qualifiées est porté à **15 279 salariés**.



La structure qualifiée compte en moyenne **39 salariés**. Elle a réalisé **5 millions** de CA l'an passé. Son ancienneté moyenne en matière de qualification est de **12 ans**.



Constante augmentation du nombre de qualifiés depuis 4 ans : **+18 %** par rapport à 2018.



5 entreprises auditées, post qualification, en 2022.

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET DES INFRASTRUCTURES



Près de **11%** des appels d'offre 2022 en matière d'équipements sport & loisir relatifs aux terrains de Tennis et Padel (Source : Doubletrade pour Qualisport).



Selon les estimations, il y aurait plus d'**1 million** d'adeptes de street workout (fitness de plein air), cette discipline mêlant gymnastique et musculation. **16 entreprises** ont obtenu cette année la qualification reconnaissant leur savoir-faire dans la pose d'équipements adaptés à cette pratique.



Il y a moins de "Beach-Volley Parcs" (bâtiment d'au moins 4 terrains) sur tout le territoire que dans la seule ville de Berlin. Néanmoins, **3 entreprises** ont obtenu la qualification "Beach Arena" alors que les disciplines sportives dites "de plage" connaissent un réel engouement et que de plus en plus de projets structurants pour pratiquer ailleurs qu'en bord de mer apparaissent.

L'ASSOCIATION



3 salariés au service
de la qualification



360 358 €
CA 2022 de
l'Association

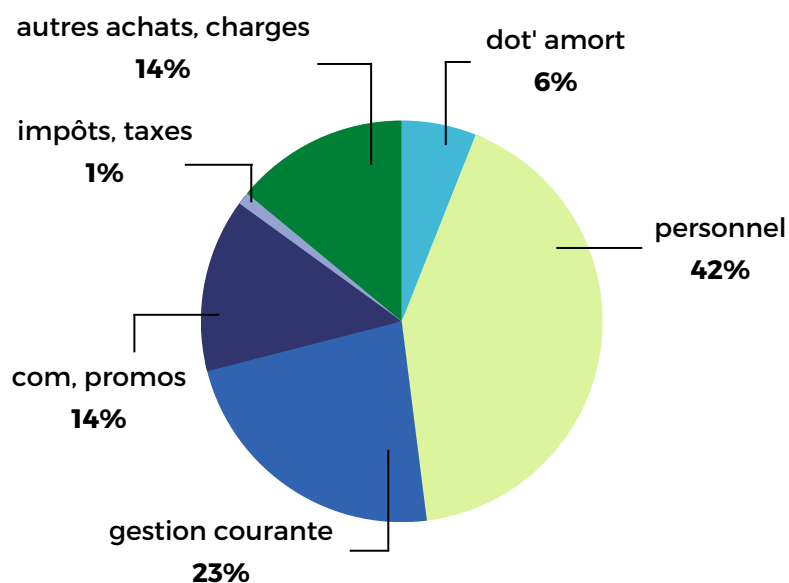


2 nouveaux
partenariats.

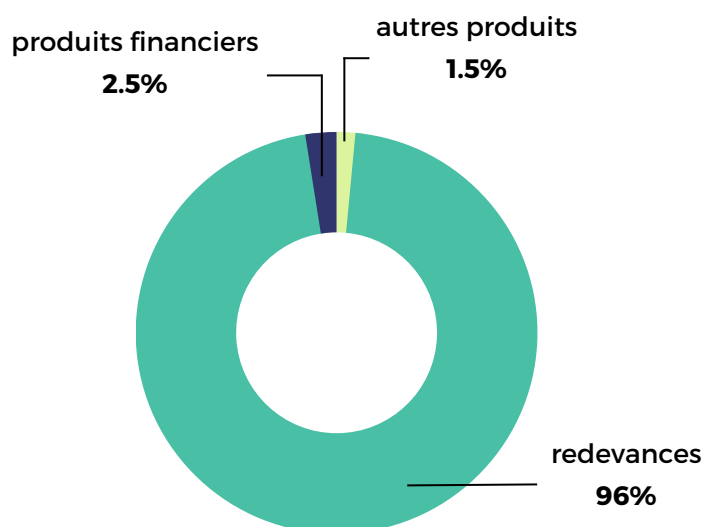


12 journées pleines de
présence (stand) sur
salons professionnels.

Répartition charges : 332 849€



Répartition produits : 360 358€





1976 : création de QUALISPORT

1978 : 1er protocole signé entre le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs et QUALISPORT. Le Ministère y "*reconnaît la valeur des certificats délivrés par l'Association*".

1995 : Par décret interministériel, l'association QUALISPORT est désignée pour faire partie des commissions départementales d'homologation d'enceintes sportives (suite au drame de Furiani). Depuis lors, y siègent différents représentants désignés chaque année par l'association.

2011 : Accréditation par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation).

2017 : Création du passeport RSE.

2021 : Évolution du cycle de qualification de 1 à 2 ans.



QUALISPORT : ORGANISATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Membres Qualisport

CONSEIL
D'ADMINISTRATION

BUREAU

DÉLÉGATION
GÉNÉRALE

Permanence de
l'association

INSTRUCTEURS
Analyse technique

COMITÉ
QUALIFICATEUR

Instance de
décision finale +
Audits - Suivi

COMITÉ
SUPÉRIEUR
DE RECOURS

Appels et
réclamations

PÔLE RECHERCHE
ET
DÉVELOPPEMENT

AUDITEURS

RESPONSABLE QUALITÉ

Manuel Qualité et Procédures

CONSEIL D'ADMINISTRATION QUALISPORT 2022-2023



QUALISPORT, UN LANGAGE COMMUN

LES VECTEURS DE CONFIANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU

Organisée sous forme d'Association loi 1901, QUALISPORT est administrée par un **Conseil d'Administration**. Il est composé actuellement de 13 membres, répartis en 3 collèges (article 10 des statuts) :

- "Fournisseurs" (entreprises qualifiées)
- "Représentants des clients"
- "Institutionnel"

Depuis 2017 et pour la 1ère fois de son histoire, l'Association QUALISPORT est présidée par un représentant du collège "Clients" (Jean-Claude HANON, membre de l'AITF – Association des Ingénieurs Territoriaux de France).

Le Conseil bénéficie également du soutien du Ministère des Sports, qui siège en qualité d'invité.

LES COMITÉS D'INSTRUCTION OU L'INTÉGRITÉ DES DÉCISIONS RENDUES

Depuis 2021, QUALISPORT a confié à des experts instructeurs, mandatés contractuellement, l'instruction 2ème phase des dossiers et demandes de qualification. **Ces derniers n'émettent que des avis**. Une professionnalisation rendue nécessaire par l'ampleur et la technicité des candidatures.

La prise de décision définitive, après examen des avis, reste, elle, une compétence collégiale des membres du Comité Qualificateur.

13 experts reconnus dans un ou plusieurs domaine(s) technique(s) et constructif(s) en lien avec les infrastructures sportives ou aménagements ludiques ont pris part aux décisions et jurys en 2022. Une présence et une contribution nécessaires au processus QUALISPORT, que nous estimons grandement.

LE PÔLE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT, AU SERVICE DE LA QUALIFICATION

Le "pôle Recherche & Développement" est un organe consultatif *ad hoc*, **associant les instructeurs, le Conseil d'Administration et tout participant extérieur** à ces instances, personne physique et morale ayant un intérêt à la qualification. Il a pour rôle d'étudier puis de suggérer au Comité Qualificateur toute évolution du Référentiel d'attribution général ou des Référentiels sectoriels, sur la base d'éléments nouveaux liés à une évolution des secteurs d'activité, à une transformation des métiers, etc.

En 2022, ont ainsi été étudiées des propositions relatives au nombre d'attestations à joindre pour certaines qualifications en "sols sportifs", à une distinction à opérer entre "*pumptracks*" et "*pistes BMX race*" et entre "*maintenance/entretien des aires de sport*" et "*contrôle périodique*". Enfin, des réflexions relatives à une prise en considération de la RSE dans les dossiers de candidature (voir par ailleurs).



Tout représentant d'une entreprise qualifiée, technicien, expert, dirigeant, est invité à remonter ses observations, suggestions en lien avec le Référentiel d'attribution général et les Référentiels sectoriels. Adressez vos commentaires à l'adresse contact@qualisport.fr.

L'ACCREDITATION, UN ENGAGEMENT STRICT

L'accréditation réaffirme, par le biais d'une tierce partie, l'intégrité du système d'attribution des qualifications des différents organismes de qualification (OQE) sur la base de la **norme NF X50-091**.

L'Organisme QUALISPORT est accrédité par le **COFRAC** (Comité Français d'accréditation) depuis 2010 sous le numéro 4-0532. Lequel a réalisé, en 2022, **2 audits** au sein de QUALISPORT : 1 audit "Système" les 29 et 30 août, relatif à la procédure propre à QUALISPORT. 1 audit "Observation" le 25 novembre à l'occasion de la 2ème session annuelle de délibération du Comité Qualificateur.

Un engagement important qui permet d'impliquer tout au long de l'année les collaborateurs de QUALISPORT dans une démarche continue de progression.



Norme NF X50 091 : Suivi et Conséquences

En 2014, la Commission Européenne a identifié des cas où les dispositifs d'accréditation sont délivrés sans référence à des normes harmonisées (c'est-à-dire publiées au JO de l'Union Européenne). Tel est le cas du COFRAC qui accrédite les organismes de qualification français (OQE) sur la référence d'une norme nationale.

Le COFRAC, fin 2022, a informé l'ensemble des OQE de son intention prochaine de se mettre en conformité et de ne plus les accréditer sur la base de la norme NF X 50 091.

Une décision abrupte qui oblige QUALISPORT à envisager d'autres solutions permettant, dans un proche avenir, d'assurer la transparence et l'impartialité des décisions de l'organisme.

À l'heure actuelle, différentes options sont toujours débattues avec les autres organismes de qualification.

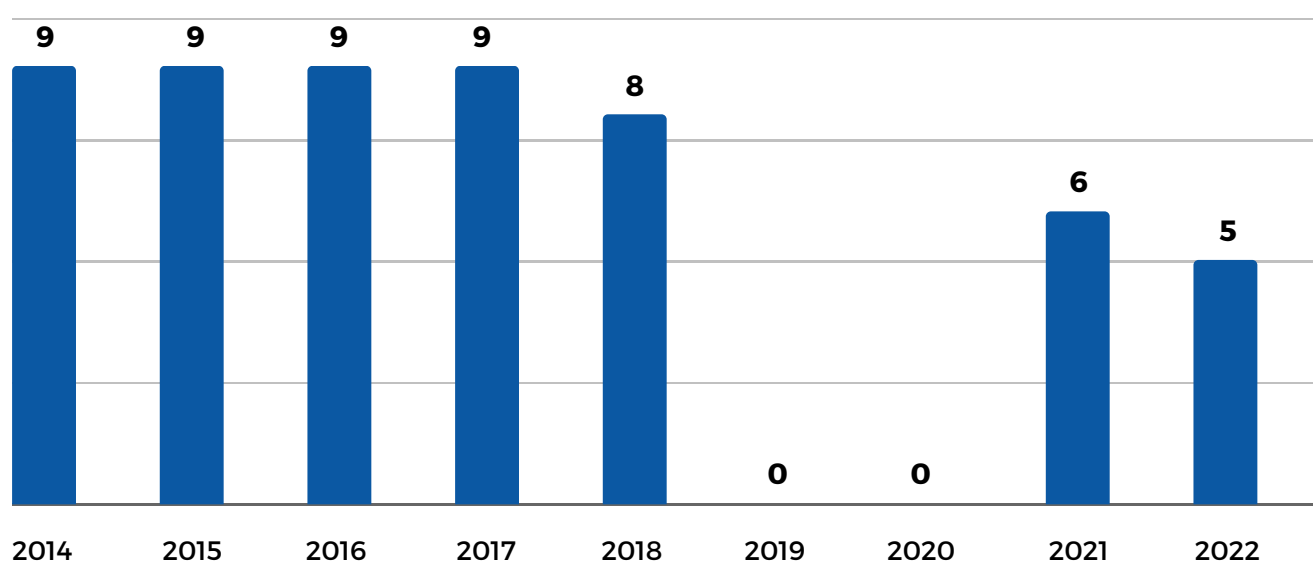
LES AUDITS POST-QUALIFICATION

S'il n'existe aucune obligation à réaliser des audits dans le cadre de la procédure de qualification et de la norme NF X50-091, **cette démarche est une volonté forte de l'Association**, pour légitimer encore davantage son rôle et son action.

Les audits permettent bien entendu de s'assurer que les entreprises qualifiées continuent de satisfaire aux critères de qualification. C'est surtout un moyen d'établir un état des lieux, de comprendre le fonctionnement, la structuration, l'organisation et les missions d'une entreprise et d'appréhender les moyens à sa disposition pour atteindre ses objectifs de qualité. Une démarche structurante en somme.

Suspendus volontairement entre 2019 et 2020, les audits ont repris en 2021. En 2022, **5 audits** ont pu être menés par 2 cabinets spécialisés en audits QSE, au siège social des entreprises tirées au sort et sur un de leur chantier.

Les résultats de ces audits se sont avérés tous conformes aux attentes et à la procédure QUALISPORT.



Nombre d'audits, par an, depuis 2014

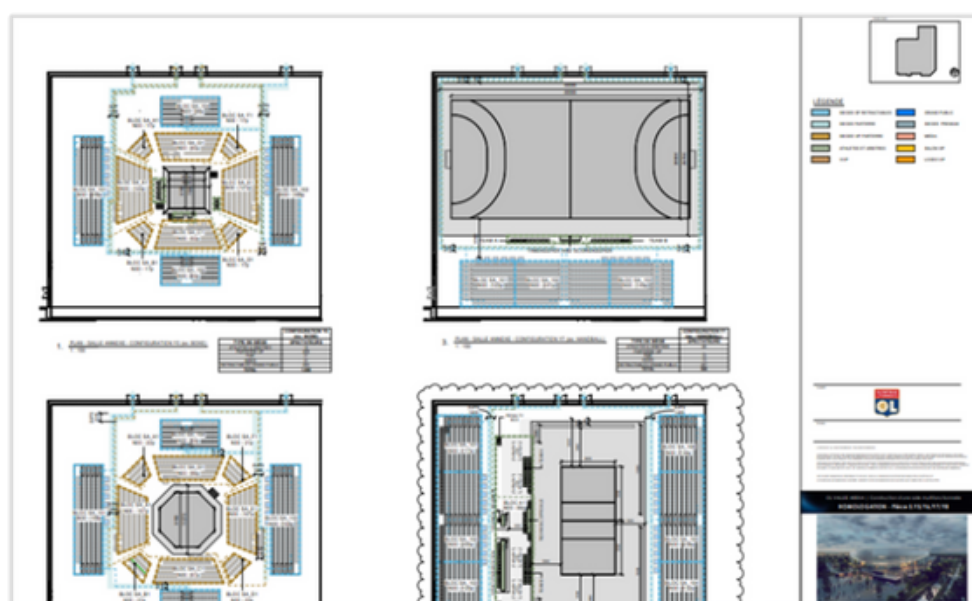
LA QUALITÉ EN RÉSEAU

LES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les homologations des enceintes destinées à recevoir des manifestations sportives et qui concernent principalement les conditions d'accueil des spectateurs sont, à l'échelon territorial, prononcées par le préfet du département dans lequel se situe l'enceinte, après avis de la sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives (SCDHES).

L'association QUALISPORT est reconnue comme membre titulaire dans plusieurs de ces commissions et en 2022, la délégation générale de QUALISPORT ou bien certains experts bénévoles mandatés ont pris part à différentes réunions de commissions sur le territoire.

Si la capacité est égale ou supérieure à 8 000 personnes pour une enceinte couverte et égale ou supérieure à 15 000 personnes pour une enceinte de plein air, c'est la Commission Nationale de Sécurité des Enceintes Sportives (CNSES) qui est amenée à se prononcer. En sa qualité d'organisme représentatif des professionnels de la construction d'équipements sportifs, **l'association QUALISPORT siège à la Commission Nationale.**



Extrait pièce dossier homologation OL Arena

En 2022, les représentants de QUALISPORT ont eu à connaître, au sein de la Commission Nationale, des demandes d'homologation relatives aux enceintes suivantes :

- LDLC Aréna de OL Groupe (Décines-Charpieu)
- Hall XXL - parc des expositions de la Beaujoire (Nantes)



En 2023, en raison des Jeux Olympiques de Paris 2024 et d'un nombre conséquent de sites soumis à autorisation, il est prévu une intensification de l'activité d'homologation. À ce jour, Paris 2024 prévoit de soumettre 19 dossiers de demande d'homologation. La liste pouvant encore évoluer en fonction des éventuelles adaptations de jauges.

LA NORMALISATION

L'Agence Française de Normalisation (AFNOR) est le pivot du système français de normalisation. Rassemblant la plupart des acteurs socio-économiques, elle est à l'écoute de leurs besoins pour développer des documents de référence comportant des solutions à des problèmes techniques ou commerciaux et répondant à leurs objectifs stratégiques.

Adhérent de l'association AFNOR, **QUALISPORT a spécialement suivi, en 2022, les travaux de la commission "achats"** relatifs au projet de norme PR NF EN 17371-1 à 3. Ce projet s'inscrivant dans le double objectif :

- Imaginer une alternative à la norme française d'accréditation des organismes de qualification,
- Proposer une reconnaissance européenne des certificats de qualification.

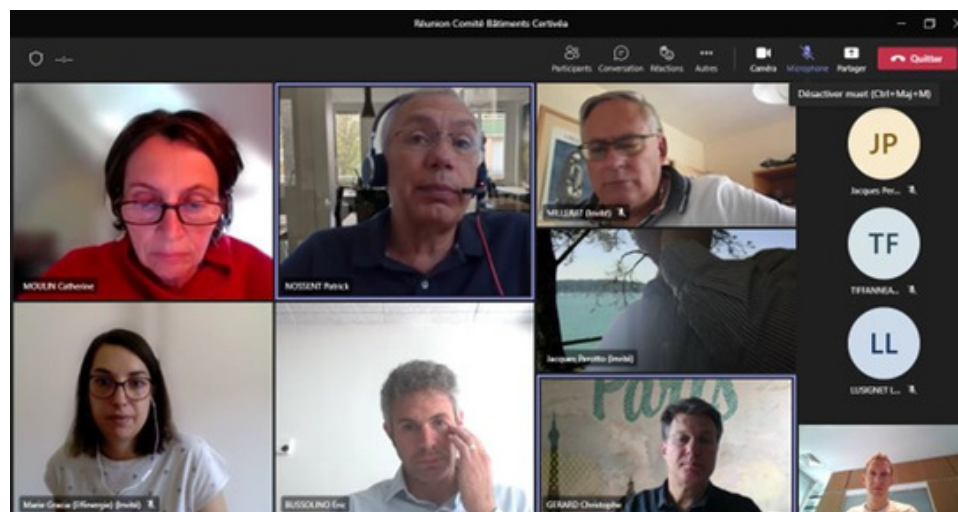
QUALISPORT a également participé **aux réunions et réflexions du Comité d'Orientation Stratégique (CoS) "Biens de consommation, sports et loisirs"**.

CERTIVEA

Filiale du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), CERTIVEA est un certificateur engagé pour des cadres de vie durables, principalement axé sur l'efficacité énergétique et dédié aux établissements scolaires, culturels, sportifs ou de santé, mais aussi à l'hôtellerie, aux bureaux et commerces.

Parmi ses 6 familles de solutions, les certifications HQE permettent notamment à tout gestionnaire d'équipements sportifs, publics comme privés, de **distinguer ceux dont les performances environnementales et énergétiques correspondent aux meilleures pratiques actuelles.**

QUALISPORT est membre du Comité Bâtiment de CERTIVEA et contribue à l'élaboration des référentiels. En 2022, QUALISPORT a poursuivi son action au sein de CERTIVEA.



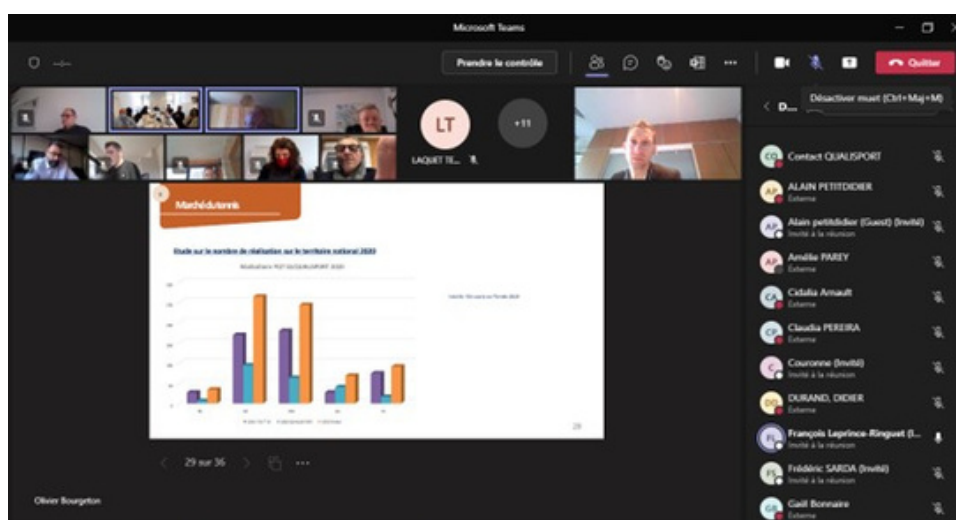
réunion Comité Bâtiment Certivea du 1er juin 2022

PLAN QUALITÉ TENNIS® & PLAN QUALITÉ PADEL®

Apparus en 2001 et 2014, le Plan Qualité Tennis® (dit PQT®) et le Plan Qualité Padel® (PQP®) développés par la Fédération Française de Tennis (FFT) sont des référentiels d'exigences spécifiques pour les entreprises spécialisées dans la construction ou la rénovation des terrains de tennis et/ou pistes de padel.

Au même titre que les certificats de qualification QUALISPORT, ils constituent des gages significatifs pour les maîtres d'ouvrage, de sérieux dans la réalisation et le suivi des travaux, mais aussi des garanties dans l'organisation et le fonctionnement des entreprises.

QUALISPORT a été admis en 2021 aux Comités de Référencement PQT® et PQP®, composés de représentants du monde sportif, de maîtres d'ouvrage, de maîtres d'œuvre et de sociétés. Le département équipement de la FFT est également membre du Comité Qualificateur de QUALISPORT et les deux organisations partagent régulièrement autour de l'activité du secteur (litiges en cours, faillites d'entreprises...).



réunion Comité PQT sols sportifs du 11 janvier 2022

LES NOUVEAUX RENFORTS

SMABTP

En 2021, la mutuelle d'assurance SMABTP est devenue partenaire de QUALISPORT.

En tant qu'assureur construction, SMABTP est particulièrement attaché à promouvoir l'excellence professionnelle auprès de ses sociétaires. Or, il y avait un champ d'activités réalisées qui n'étaient pas forcément prises en compte jusque-là, ni par d'autres qualifications professionnelles.

QUALISPORT a su démontrer le sérieux de son modèle et convaincre la SMABTP de cette association, qui constitue une reconnaissance supplémentaire des qualifications proposées.



Au bénéfice des entreprises qualifiées, **des bonifications de tarifs en assurance responsabilité civile et décennale ont été mises en place.**

Et en 2022, pour la 1ère fois, un chef de projet de la Direction Technique Construction du groupe SMABTP a participé aux séances du Comité Qualificateur. Apportant toute son expertise en matière de garanties attendues, de définition des risques, de mentions contractuelles, etc. Il renforce encore un peu plus le poids des décisions rendues et la légitimité du processus de qualification.

L'AGENCE QUALITÉ CONSTRUCTION

L'Agence qualité construction (AQC) est une association reconnue d'intérêt général, dont la vocation est la prévention des désordres et l'amélioration de la qualité de la construction. Son histoire prend ses racines dans le dispositif mis en place par la loi du 4 janvier 1978, dite "loi Spinetta", relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction.

L'AQC élabore de nombreux outils qui ont pour fonction d'aider les professionnels sur le terrain dans leurs pratiques quotidiennes et de participer aux progrès collectifs du monde du bâtiment.

Au regard de l'intérêt de partager leurs retours d'expériences, QUALISPORT et l'Agence qualité construction (AQC) ont noué un partenariat signé le 10 décembre 2021. Les principes collaboratifs de ce dernier se sont dès lors déployés depuis début 2022. Une nouvelle collaboration entièrement dédiée à la qualité.



QUALISPORT, AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES QUALIFIÉES

BILAN DE LA QUALIFICATION EN 2022

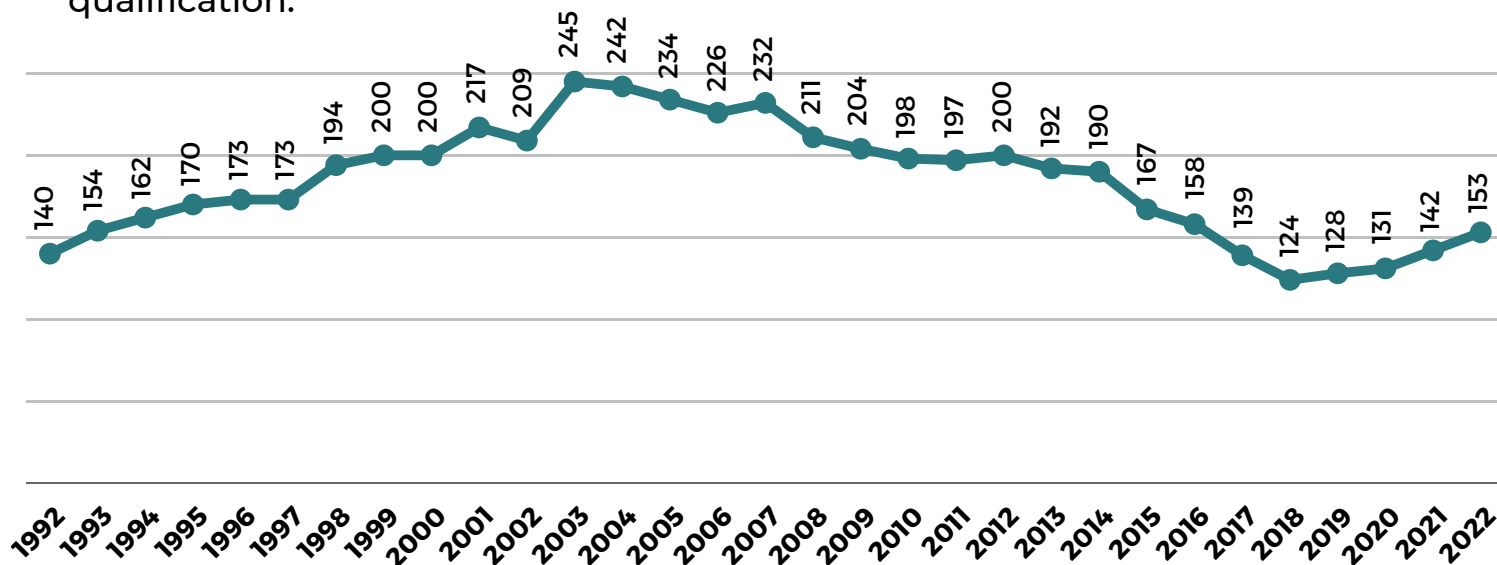
DAVANTAGE DE STRUCTURES QUALIFIÉES

En 2022, le nombre de qualifiés a fortement progressé puisqu'au 31 décembre on comptait **153 structures** qualifiées contre 142 fin 2021, soit **une augmentation de + 7%**.

S'il est à déplorer 7 déqualifications, portant tout de même le taux de renouvellement à 97%, ce sont parallèlement **18 structures** qui ont été nouvellement qualifiées :

- **1** en activité « Aménagements récréatifs & ludiques »
- **5** en « Programmation & ingénierie sportive »
- **5** en « Sols sportifs outdoor / indoor »
- **2** en « Entretien / maintenance & exploitation »
- **3** en « Bâtiments sportifs »
- **1** en « Piscines »
- **1** en « Skateparks & aires de glisse »

La raison majoritairement évoquée pour se qualifier est le besoin de satisfaire aux attentes des appels d'offres qui exigent "QUALISPORT" ou une qualification.





Pour les maîtres d'ouvrages, donneurs d'ordres, collectivités, clients, choisir un prestataire qualifié c'est disposer d'un critère fiable et efficace de sélection. C'est aussi se rassurer sur les moyens ou les garanties professionnelles de son prestataire.

Pour toutes ces raisons, l'ensemble des qualifications accordées sont actualisées en temps réel sur le site www.qualisport.fr. Il est donc possible de retrouver via l'annuaire, l'ensemble des entreprises qualifiées en effectuant une recherche par société, par département ou bien par qualification.

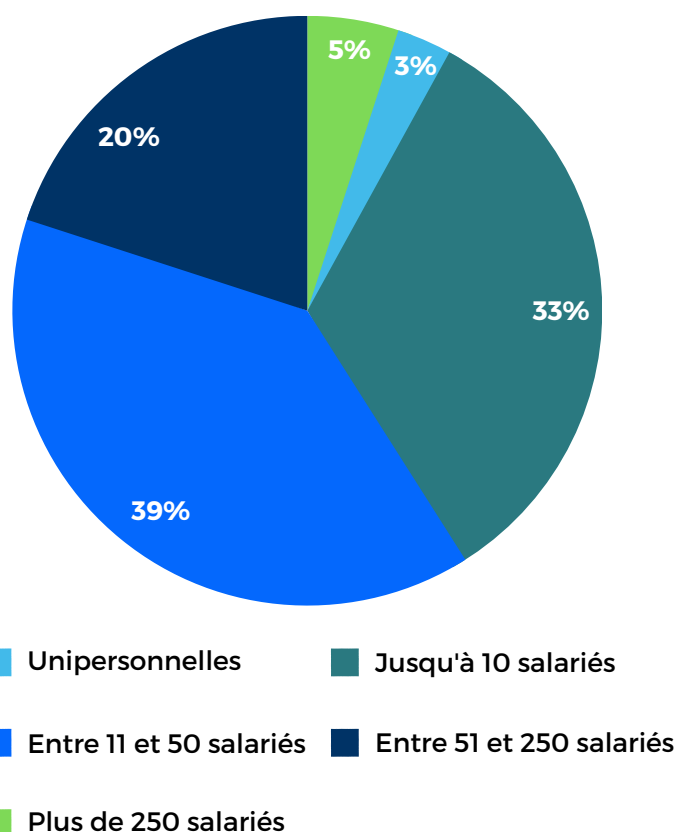
QUI SONT-ELLES ?

Au 31 décembre 2022, les effectifs déclarés des entreprises qualifiées et consacrées spécifiquement aux infrastructures sport & loisir s'élèvent à **5 950 salariés**.

L'effectif total de ces entreprises qualifiées est porté à **15 279 salariés**.

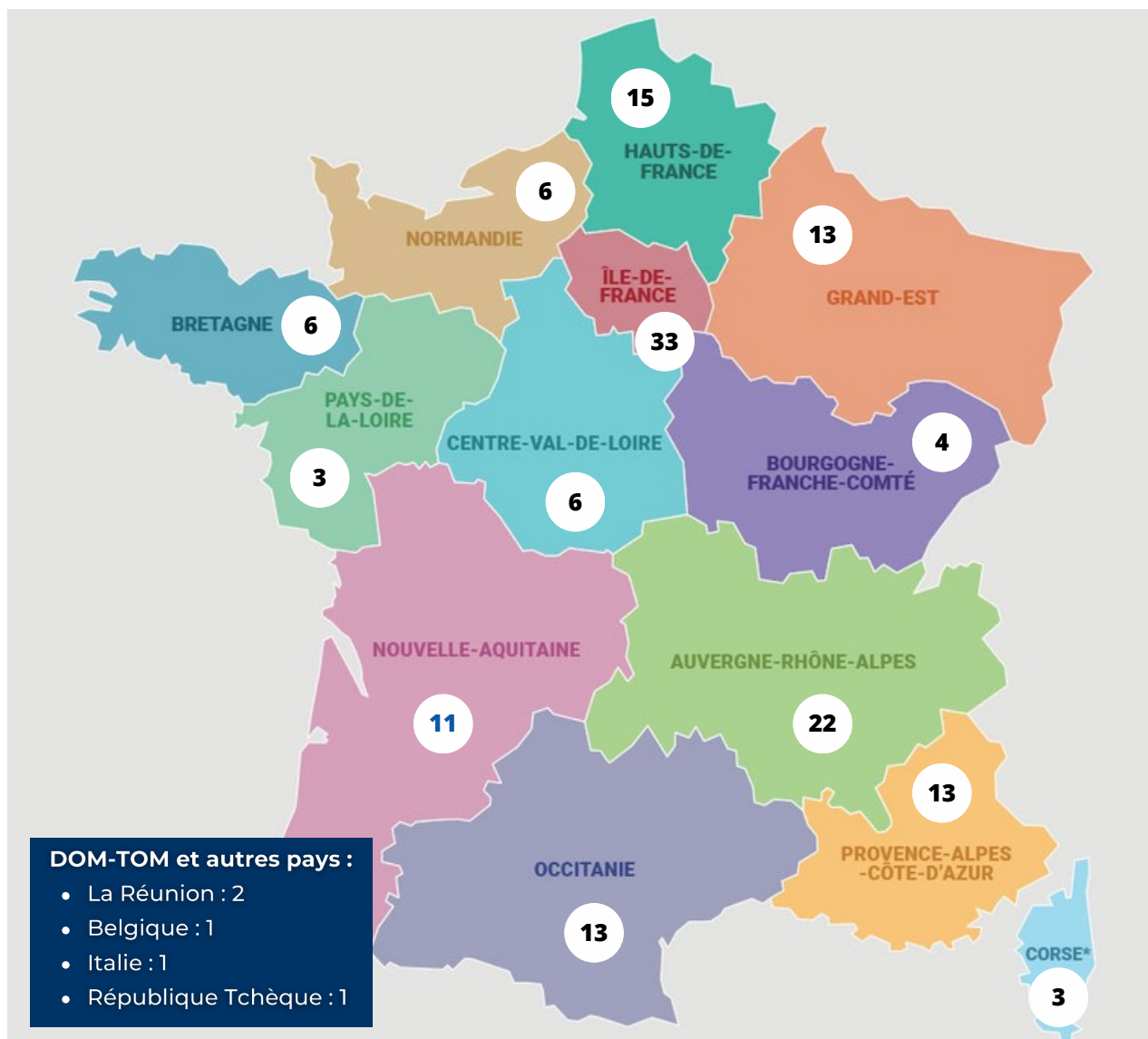
Les PME, entre 10 et 250 salariés, représentent la majorité des entreprises (**59%**) alors que les TPE, jusqu'à 10 salariés, constituent **36%** des entreprises et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) seulement **5%**.

5 entreprises qualifiées (**3%**) sont des structures unipersonnelles, majoritairement spécialisées en activité "Programmation & ingénierie sportive" ou "Maintenance".



Répartition des salariés, en pourcentage

OÙ LES TROUVER ?



Les qualifiés QUALISPORT se retrouvent sur l'ensemble du territoire métropolitain, dans les DOM-TOM et même à l'étranger (3 structures).

En 2022, sur le territoire métropolitain, leur répartition est relativement homogène. **2 régions** françaises se distinguent et regroupent à elles seules 35% des structures qualifiées : l'Île-de-France d'abord (33 structures) puis l'Auvergne-Rhône-Alpes (22 structures).

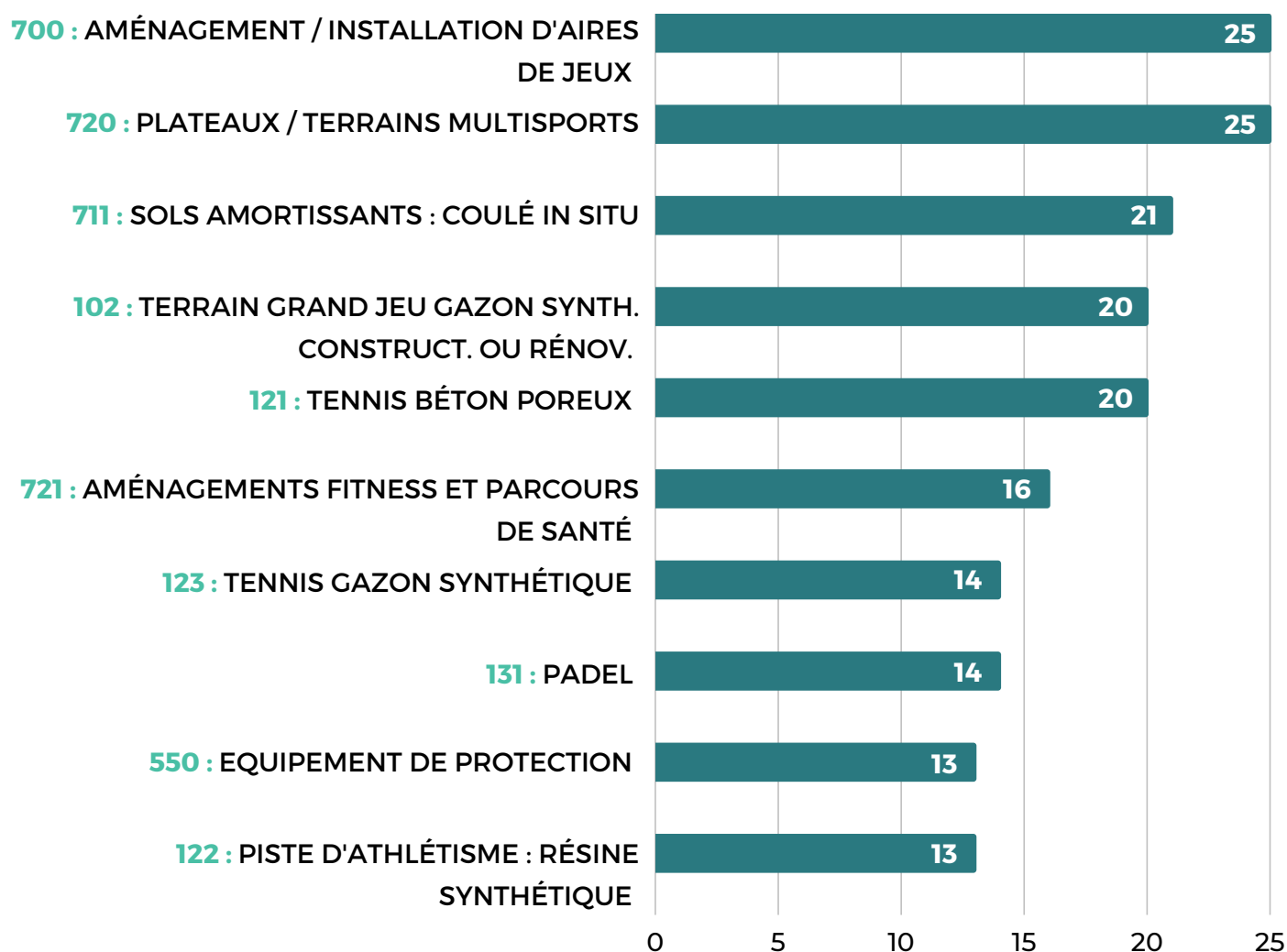
Suivent avec une représentation assez élevée, les Hauts-de-France (15 structures) et, à parts égales, la région Grand Est, l'Occitanie et la Provence Alpes-Côte-d'Azur (13 structures).

ATTRIBUTION STABLE DES TITRES DE QUALIFICATION

Au 31 décembre 2022, **535 qualifications** et **80 qualifications probatoires** étaient en cours de validité.

Le nombre moyen de qualifications par qualifié augmentant très légèrement pour être porté à **4** (contre 3,9 en 2021, 3,8 en 2020 mais 4,6 en 2019 !).

Les activités "**Sols sportifs outdoor / indoor**" et "**Aménagements récréatifs & ludiques**" demeurent celles comptabilisant le plus grand nombre de qualifications accordées.



Le nombre de qualifications probatoires accordées tend lui aussi à se stabiliser. Il constitue **13%** de l'ensemble des qualifications octroyées. Il était de 11% en 2021 mais de 15% en 2020.

32 entreprises (soit 20%) détiennent au moins une qualification probatoire (qualification pouvant être accordées sur décision du Comité Qualificateur aux structures ne disposant pas encore de références ou en nombre insuffisant, dans le champ de leur demande. Et ce, sous réserve de remplir les autres exigences d'identification, juridiques, financières, d'assurances, de moyens humains et matériels). Ce taux était déjà de 20% en 2021 mais de 28% en 2020. Ce pourcentage en baisse depuis 2 ans, s'expliquant par un **durcissement des jurys** sur l'octroi de ces titres provisoires et conditionnels.



PROFIL MOYEN DU QUALIFIÉ EN 2022



Effectif : **39**

Nombre de qualifications : **4**

CA : **5 millions d'€**

Qualifié depuis **12 ans**

RESPECTABILITÉ RENFORCÉE DE LA MARQUE QUALISPORT

La marque et le logo QUALISPORT ont fait l'objet d'un enregistrement à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) et sont ainsi protégés. Les conditions d'utilisation de la marque et/ou de reproduction du logotype QUALISPORT (couleur, taille et positionnement) sont également définies dans une charte propre à l'organisme QUALISPORT.



Cette marque et logotype QUALISPORT peuvent ainsi être **utilisés sur les documents promotionnels, annonces publicitaires ou site d'une structure** à qui un certificat de qualification a été délivré, et uniquement pendant le temps de sa validité. Toute référence à la qualification QUALISPORT contraire aux exigences précédemment définies peut par conséquent être considérée frauduleuse et faire l'objet de sanctions civiles et/ou pénales prévues par la loi (amende, dommages et intérêts sous astreinte...).

Dans ce contexte, pour la première fois, en 2021, **9 demandes** de faire cesser toute référence à la qualification QUALISPORT ont été délivrées. **4 nouvelles demandes** ont été déclenchées en 2022, toutes suivies d'effet.

SOLLICITATION ACCRUE POUR LA RÉFÉRENCE QUALISPORT

"Last but not least" !

S'il s'agit de modestes mesures du développement de la référence QUALISPORT, il convient tout de même d'indiquer que :



- La page d'accueil du site Qualisport permet de diriger immédiatement les clients vers les entreprises qualifiées sport & loisir. Résultat, **2 570 clics** en 2022 sur "l'annuaire des qualifiés" du site. Une bonne vitrine donc, pour les qualifications et les entreprises ! (Source : Google Analytics pour QUALISPORT.)
- **16 sollicitations** écrites (emails) ou téléphoniques ont été recensées en 2022 auprès de l'équipe des permanents pour des demandes relatives aux qualifications, aux compétences mêmes des entreprises ou à des travaux/prestations à réaliser (surtout en lien avec l'activité "Entretien / maintenance & exploitation").

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN 2022

VALORISATION DES QUALIFIÉS

En 2022, QUALISPORT a poursuivi ses actions de promotion et d'influence, autant auprès de la maîtrise d'ouvrage que de tout l'écosystème de la construction et du sport.

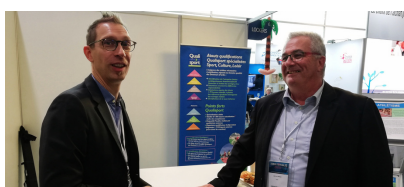
L'association a profité de nombreuses occasions pour aller au contact des donneurs d'ordres...



Congrès AITF 13/05/22



Congrès UNSFA 20/10/22



Congrès SNDGCT 14/10/22



Échange avec la FFME au SMCL 22/11/22



Conférence Solidéo 17/05/22

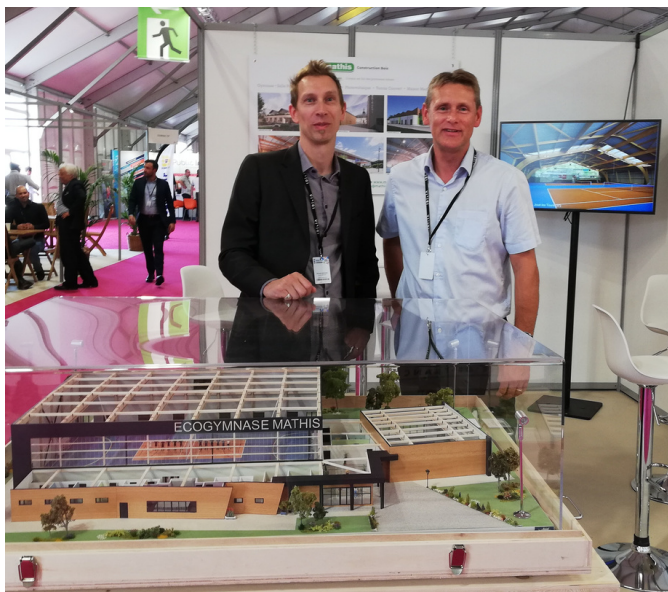


Club Parlementaire Sport 01/02/22



Conférence AQC-Solidéo au salon Batimat 04/10/22

... et au soutien des entreprises qualifiées.



Stand Mathis SA - Espace des Collectivités Brétigny sur Orge 08/09/22



Equipe Gymnova - Salon des Maires et des Collectivités Locales 22/11/22

Pour attirer l'attention des élus et des différentes parties prenantes de la qualité, ce sont des actions médias davantage ciblées qui ont été entreprises, pour lesquelles l'organisme consacre chaque année un budget conséquent.

Marchés Publics des équipements Sport & Loisir
Sortez du lot !
Faites le choix QUALISPORT

Plus de 140 entreprises spécialisées, reconnues pour leur fiabilité et leur compétence



L'ATOUT CONFIANCE
Pour la sécurité et la performance des installations sportives et de loisirs



Quali sport
Organisme qualificateur

HEAD

Romain Garnier : "Qualisport, un atout pour les acheteurs et entreprises"
Interview pour Padel Magazine

DOSSIER > ESPACES VERTS ET RÉSILIENCE TERRITORIALE

AVIS D'EXPERT CERTIFICATIONS DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS & LOISIRS
QUALISPORT : Une dynamique tournée vers les territoires et dans le sillage des JO de Paris 2024

L'organisme spécialisé en qualification d'entreprises sport et loisir est entré dans une nouvelle ère, avec notamment une qualification valable deux ans désormais. Mais au-delà de nombreuses évolutions menées ces 3 dernières années, une responsabilité nouvelle, au service des équipements sportifs et des territoires, fait sienne.

Interview pour L'Ingénierie Territoriale

Quali sport
Organisme qualificateur

Le certificat de qualification
C'est la mise en valeur des garanties professionnelles, techniques et économiques des candidats : la meilleure des recommandations

01 53 33 84 90
contact@qualisport.fr

www.qualisport.fr
53 rue de Lyon - 75012 PARIS

CRUISSANCE

Quali sport

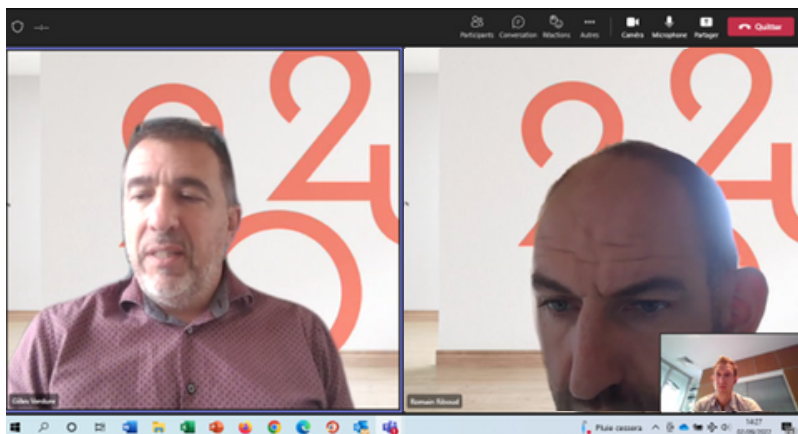
- Création en 1976
- 150 entreprises qualifiées
- Siège à Paris

ROMAIN GARNIER Délégué général de Qualisport

QUALISPORT EST UNE QUALIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS DU MARCHÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

Interview sur BFM business

Enfin, d'autres échanges avec des acteurs de notre écosystème ont eu lieu, permettant soit de les intégrer aux travaux de QUALISPORT soit de renforcer la légitimité de l'organisme.



Visio avec représentants de Paris 2024 02/09/22

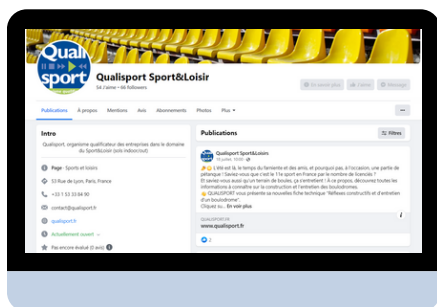


Assemblée Générale GIP Skatepark 22/11/22



La plupart de ces actualités sont généralement reprises sur nos réseaux sociaux ou sur le site internet www.qualisport.fr.

Sur les réseaux sociaux, QUALISPORT est aujourd'hui présent sur Twitter, LinkedIn et Facebook. Il s'agit d'une démarche progressive aux enjeux variés et complémentaires : développer la notoriété de QUALISPORT, véhiculer l'image et le savoir-faire des entreprises qualifiées, dialoguer et attirer de nouvelles entreprises, créer une proximité avec les différents experts concernés, etc.



FACEBOOK
QUALISPORT



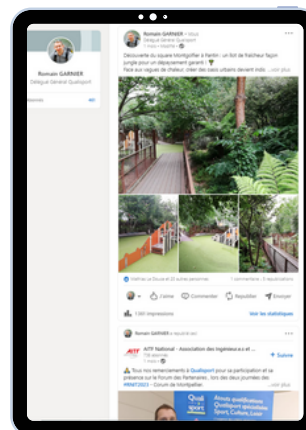
374 vues des publications



TWITTER
R.GARNIER



616 vues des publications



LINKEDIN
R.GARNIER



392 relations

En 2022, l'Association a souhaité **développer un nouveau rapport avec les acheteurs publics**, et ce pour accentuer la promotion des entreprises qualifiées.

C'est ainsi qu'a été finalisé le Livre Blanc pour une utilisation concrète des certificats de qualification professionnelle, voué à faire le lien entre les certificats de qualification et la règlementation de la commande publique, destiné in fine à **faciliter la démarche de sélection** d'opérateurs compétents par les acheteurs publics.

Depuis, la promotion de ce document est assurée auprès des principaux organismes nationaux représentatifs des acteurs de la commande publique, pour obtenir soutien ou confirmation de leur intérêt à la qualification (via signature/parrainage) et mieux encore, pour en suggérer une communication au sein de leur propre réseau.

Le Livre Blanc sera définitivement édité début 2024.



Livre Blanc Qualisport



Signature par l'ANDIISS 22/09/22



Signature par l'ATTF 05/10/22

Pour finir, l'Association a tenu, depuis 2 ans, à **s'affirmer sur un plan technique**. Cette orientation vise à procurer davantage de pertinence à l'Association, autant auprès des donneurs d'ordres qu'à l'égard des entreprises, qualifiées ou non.

C'est ainsi qu'il a été pris part à des sujets impactant pour le secteur, comme lors du suivi des échanges concernant le "*Projet de guide de bonnes pratiques pour limiter la dispersion dans l'environnement des granulats de matériaux polymériques utilisés comme remplissage sur les terrains de sport synthétiques*" ou ceux relatifs au Livre Blanc du Comité stratégique "*Biens de consommation, sports et loisirs*" de l'AFNOR sur "*La normalisation volontaire, vecteur d'héritage des grands événements sportifs internationaux (GESI)*".

Surtout, depuis 2021 il est développé toute une "bibliothèque documentaire" relative à la construction ou à la maintenance d'infrastructures sportives. Ces fiches réalisées notamment avec l'aide des entreprises spécialistes qualifiées, sont en accès libre sur le site internet de QUALISPORT et s'adressent principalement aux responsables de collectivités en recherche des meilleurs conseils pour faire construire ou entretenir des équipements sportifs.



SERVICES EN SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Fonder une nouvelle relation en développant des services efficaces et concrets, voici les objectifs de ce chantier complémentaire à la qualification.

D'abord, il tient lieu de rappeler l'importante transformation digitale de l'Association qui a vu la mise en ligne, en 2021, d'un **nouveau site internet** riche de nombreux contenus ainsi que l'accès à **une plateforme dédiée aux candidatures**, permettant la transmission des informations et documents en quelques clics.

Depuis son espace personnel, toute entreprise peut ainsi :

- Constituer ou compléter son dossier à son propre rythme, en y accédant autant de fois que nécessaire pendant la période dédiée ;
- Télécharger des formulaires vierges à chaque étape du dossier (lettre d'engagement, attestations de travaux...);
- Déposer toutes les pièces justificatives requises (Kbis, attestation d'assurance...);
- Disposer d'un "historique" avec titre de qualifications et factures récentes.

L'année 2022 a confirmé la bonne prise en main de cet outil par les entreprises candidates.

Corrélativement au site, ce sont des newsletters bimestrielles qui permettent de communiquer à **plus de 400 contacts** les actualités de l'association, celles des partenaires, les évènements nationaux ou régionaux, des informations chiffrées ou prospectrices à propos des différents marchés de la construction.

**LE TOUT CONSULTABLE
SUR MOBILE !**





L'année 2023 devrait clore cet important chapitre de la transformation numérique avec la mise en service d'un nouvel outil d'édition des certificats de qualification, plus ergonomique et surtout plus sécurisé.

Ensuite il convient de mentionner différentes ressources ponctuelles ou constantes :

- Des documents spécifiques, fiches d'informations spécifiques, statistiques, à destination des entreprises et de leurs équipes.
- Des offres et tarifs préférentiels négociés avec nos prestataires ou partenaires.

En 2022, particulièrement, c'est un nouveau service qui a été formulé : La mise à disposition de l'un de nos espaces de travail (salle de réunion pouvant accueillir jusqu'à 16 personnes) pour des réunions sur Paris.



NOTRE SALLE DE REUNION A VOTRE DISPOSITION

SALLE MODULABLE

Notre salle de réunion vous accueille gratuitement pour toutes vos réunions professionnelles parisiennes.

Salle modulable et lumineuse de 35m² qui peut accueillir jusqu'à 16 personnes.

Equipements sur place :

- Présentation de vos documents via écran TV
- Caméra 360° (visio-conférence)
- Wi-Fi
- Equipe sur place pour configurer votre réunion

AU COEUR DE PARIS

Nous sommes situés rue de Lyon, entre Paris Gare de Lyon et la place Bastille. Vous pouvez vous y rendre en transports en commun mais aussi en voiture. Un parking payant "Opéra Bastille" se situe juste en face de nos bureaux.



RESTAURATION

Machine à café, bouilloire et rafraichissements à disposition

Pour la restauration, de nombreux restaurants sont à proximité.

METRO :
GARE DE LYON (LIGNE 1, 14, RER A, RER D)
BASTILLE (LIGNE 1, 5, 8)

BUS :
20, 29, 65, 69, 87, 91
ARRÊT : BASTILLE

PARKING :
Q-PARK "OPÉRA BASTILLE"

Contactez-nous pour plus d'informations :

Quali sport
53 rue de Lyon, 75012 PARIS
01 53 33 84 90
contact@qualisport.fr
www.qualisport.fr

Plaquette "Salle de réunion"

<p>*****</p> <p>L'atout complémentaire QUALISPORT</p> <p>Les entreprises qualifiées suscitent aussi la confiance de leurs partenaires.</p> <p>De nombreuses compagnies dont notre partenaire SMA BTZ, accordent des remises sur les primes d'assurances.</p> <p>Faites leurs savoir que vous êtes qualifiés !</p>	<p>*****</p> <p>La différence QUALISPORT</p> <p>La qualification aide les clients, maîtres d'ouvrage ou donneurs d'ordre, dans leurs recherches et sélection de prestataires.</p> <p>Pour 60% des donneurs d'ordre, la qualification d'entreprise constitue un outil de sélection fiable et efficace. 1 prescripteur sur 2 la recommande. (source Ipsos)</p>	<p>*****</p> <p>NOUS AVONS OBTENU UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION QUALISPORT, ET MAINTENANT ?</p> <p>*****</p>		<p>*****</p> <p>Différenciez-vous !</p> <p>Vous pouvez utiliser la marque et le logo QUALISPORT sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vos documents professionnels (papier à en-tête, dépliants, plaquettes...) • vos documents promotionnels et annonces publicitaires • vos stands et événements • votre site et réseaux sociaux (vous pouvez également insérer le lien url renvoyant vers notre site) • vos véhicules, en nous demandant des adhésifs, n'hésitez pas ils sont gratuits ! 	<p>Obtenez notre logo</p> <p>C'est très simple, il suffit de nous le demander par mail (nous vous l'adresserons au format png) ou de le télécharger directement sur notre site internet en cliquant en haut à gauche de notre page d'accueil !</p> <p>Règles d'utilisation</p> <p>Consultez la charte graphique, disponible sur notre site internet, dans l'onglet « Documentation » afin d'y retrouver toutes les règles d'utilisation de la marque QUALISPORT.</p>
	<p>*****</p> <p>Connu et reconnu par ses pairs, l'organisme vous offre une visibilité accrue auprès de vos clients. Alors exploitez l'image de marque QUALISPORT !</p> <p>Contact</p> <p>33 rue de Lyon 75017 PARIS 01 53 33 84 92 contact@qualisport.fr www.qualisport.fr</p> 	<p>*****</p> <p>COMMENT AFFICHER SES VALEURS DE COMPETENCES ET DE PROFESSIONALISME ?</p> <p>*****</p> <p>COMMENT PROMOUVOIR SA QUALIFICATION ?</p>	<p>*****</p> <p>Le certificat, c'est quoi ?</p> <p>Document qui recense l'ensemble des qualifications obtenues et des éléments d'identité de l'entreprise, attestant son savoir-faire.</p> <p>Vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mentionner vos qualifications lors de la remise de vos dossiers de candidatures aux appels d'offres • mentionner votre certificat sur votre site internet et même le proposer en téléchargement 		

Plaquette "Comment promouvoir votre qualification"



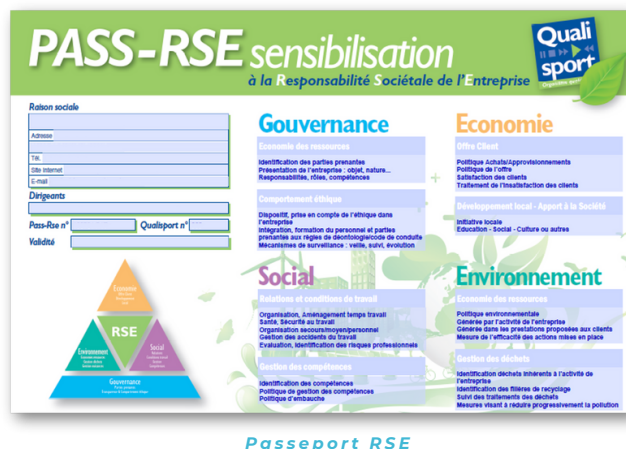
QUALISPORT a réalisé un sondage auprès de ses adhérents entre le 10 mai et le 01 juillet 2022. Il concernait principalement les services et contenus, les axes de développement et la communication, actuels ou à venir. 20,5 % des sondés y ont répondu. En synthèse :

- En ce qui concerne de nouveaux items, les répondants sont surtout intéressés à la mise en avant de leur entreprise, de leur actualité et savoir-faire. Des informations d'ordre juridique sur les marchés publics ou prospectives (chiffres, tendances...) semblent pouvoir également les intéresser.
- En matière de communication ils attendent, encore et toujours, davantage de messages sur l'existence de la qualification et de leur savoir-faire (sur le site, sur les réseaux sociaux).
- Pour de nouveaux axes à développer c'est une nouvelle fois la mise en avant de leurs compétences qui est demandée, par le biais notamment d'actions qui donnent confiance aux donneurs d'ordre.

Bien entendu, QUALISPORT s'appuie sur ces réponses et résultats pour développer ses nouvelles propositions.

Et parmi de nouvelles propositions ou travaux initiés en 2022 et dont les résultats seront produits dans les prochains mois, citons :

La valorisation des démarches responsables : alors qu'en matière de commande publique, l'acheteur intègre de plus en plus des objectifs de développement durable, dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique, QUALISPORT a décidé de se pencher sur de nouveaux principes



et objectifs pour re déployer son "**passoport RSE**" et offrir ainsi une nouvelle solution aux entreprises, afin de mieux mettre en avant leurs actions RSE, conjointement aux qualifications. Une réflexion actuellement menée au sein du pôle "Recherche & Développement" (voir par ailleurs).

En association avec une maison d'édition spécialisée, l'élaboration d'un livre illustré : "Construire le sport demain" (titre provisoire), **un ouvrage collectif inédit** devant mettre en lumière l'ensemble des savoir-faire des entreprises qualifiées, leurs capacités techniques et leur variété de réponses aux enjeux sportifs ou sociétaux de demain.



Suggestion ouvrage collectif - image non contractuelle

UN ATOUT À DÉFENDRE ET À ENRICHIR

QUALISPORT c'est une influence collective. C'est un Comité Qualificateur, un pôle "Recherche & Développement", un réseau, etc. Tant de contributions qui permettent toutes évolutions nécessaires des procédures ou de la nomenclature des qualifications.

Sur la base d'éléments nouveaux liés aux secteurs d'activité, à de nouvelles pratiques, à une transformation des métiers, etc. QUALISPORT questionnera son système et ses instances pour progresser sans cesse.

La création de nouvelles qualifications est ainsi déjà envisagée.

QUALISPORT c'est aussi une association de plus en plus engagée. L'Association multiplie ses actions pour légitimer son rôle auprès des donneurs d'ordres : présentations, activation de supports de communication, recherche de synergies, etc.

Des efforts de plus en plus reconnus et qui rejaillissent sur les entreprises qualifiées.

Pour accompagner ce mouvement, de nouveaux travaux relatifs à l'identification de chiffres clés des marchés des infrastructures sport & loisir, vont être produits.



Extrait de l'infographie "Estimation du marché Tennis & Padel de 2020 à 2022"

QUALISPORT c'est une dynamique au service des équipements sportifs et des territoires. Convaincu que les équipements sportifs font de plus en plus partie des exigences de la société et de la qualité de vie de nos concitoyens, il convient d'enrichir les points de vue. S'ouvrant désormais à tous les usages, s'étendant au domaine du tourisme, de la santé, de l'éducation, de l'insertion ou de l'aménagement des territoires, le sport est un secteur économique à part entière et un véritable levier de croissance.

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à venir en France en 2024 en est une extraordinaire illustration. Un élan que QUALISPORT entend accompagner, guidé par le souhait de démontrer que le recours à des concepteurs ou installateurs expérimentés, qualifiés est un gage sérieux pour le bon déroulement des chantiers et la bonne tenue dans le temps des ouvrages réalisés.





53 rue de Lyon, 75012 PARIS

01 53 33 84 90

contact@qualisport.fr

www.qualisport.fr



**L'annuaire
des qualifiés**

